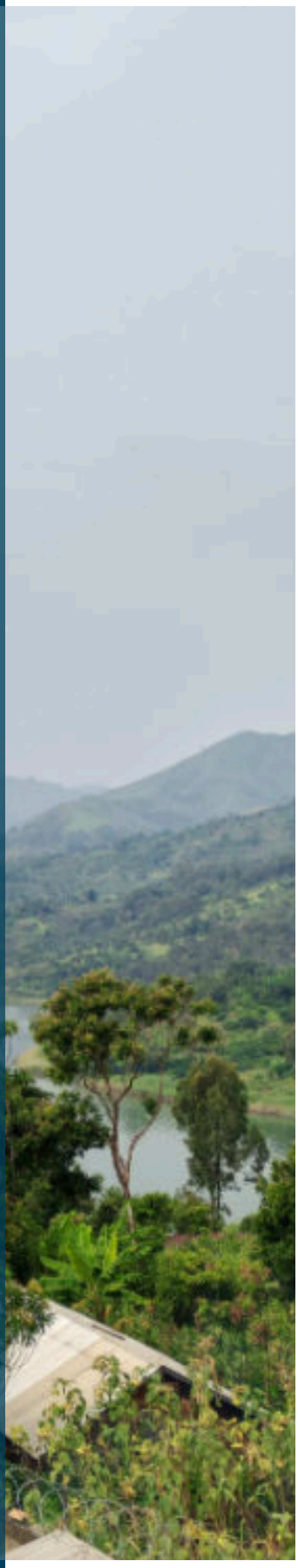
Nonviolent Peaceforce

L’avenir de la protection des civils dans l’est de la République Démocratique du Congo

Renforcer le dialogue entre la recherche, l’expérience communautaire et les politiques publiques



Rapport de la table ronde technique
Kinshasa
25 septembre 2026

Résumé exécutif

Le 25 septembre 2026, une table ronde technique organisée à Kinshasa par Nonviolent Peaceforce et partenaires, et sous la facilitation du ministère de l'Intérieur, a réuni des représentants des institutions publiques, du monde de la recherche, de la société civile, ainsi que des acteurs humanitaires et de consolidation de la paix, afin de réfléchir à l'avenir de la protection des civils dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Après trois décennies de conflit et des investissements considérables dans la protection, les populations civiles continuent de subir des violences et une insécurité généralisée. Cette table ronde a permis de renforcer la collaboration entre des acteurs dont les travaux de recherche, les expériences opérationnelles, les connaissances communautaires et les responsabilités en matière de politiques publiques restent trop souvent cloisonnés. À travers des échanges entre experts, un exercice d'exploration de scénarios futurs et des travaux de groupe, les participants ont dégagé les principaux constats et priorités d'action suivants.

Principaux constats

- Un paysage de protection fragmenté et en constante évolution : Les risques de protection, les capacités institutionnelles et les mécanismes disponibles varient considérablement d'un territoire à l'autre et sont susceptibles d'évoluer avec les dynamiques du conflit et les changements de contrôle territorial.
- Des lacunes institutionnelles et de redevabilité persistantes : La faiblesse des institutions judiciaires et sécuritaires, les contraintes d'accès humanitaire, les ressources limitées et l'évolution de l'architecture internationale de protection continuent de compromettre la sécurité des civils. Par principe, la protection octroyée aux civils doit demeurer impartiale, indépendamment du contrôle territorial ou de l'affiliation politique mais les lacunes institutionnelles mentionnées rendent ceci difficile.
- Un rôle essentiel mais limité des communautés : Les communautés jouent un rôle central dans la prévention et la réponse aux violences, mais leurs mécanismes de protection ne peuvent se substituer aux responsabilités institutionnelles, notamment dans un contexte de prolifération des groupes armés d'autodéfense qui constituent une nouvelle menace.
- Des risques de protection ancrés dans des dynamiques de conflit plus larges : Les défaillances de gouvernance, l'impunité, les tensions identitaires et l'insécurité économique influencent l'exposition des civils à la violence, révélant les limites des réponses de protection trop étroitement définies.
- La nécessité de privilégier les résultats de protection : Les connaissances, mécanismes et interventions existants doivent se traduire par des améliorations mesurables de la sécurité des civils, plutôt que d'être évalués principalement à travers les activités réalisées.

Six recommandations stratégiques

- Mettre en place une analyse et une planification conjointes de la protection, adaptées aux contextes, ainsi qu'un suivi axé sur les résultats.
- Mettre en œuvre une approche pilote intégrée et multi-acteurs de protection dans certaines zones prioritaires.
- Élaborer et rendre opérationnel un cadre national de politique publique en matière de protection des civils.
- Instaurer un dialogue régulier entre les acteurs de la recherche, des politiques publiques et de la protection opérationnelle.
- Renforcer les capacités communautaires de protection à travers les approches d'intervention civile de paix (ICP).
- Intégrer systématiquement la protection des civils dans les processus de paix, de suivi des cessez-le-feu et de stabilisation.

1. Méthodologie

Depuis plus de trois décennies, l'est de la RDC connaît des conflits armés récurrents et des crises humanitaires successives. Malgré des investissements considérables dans les opérations de maintien de la paix, l'assistance humanitaire, la consolidation de la paix, les réformes institutionnelles et la protection à base communautaire, les populations civiles continuent de faire face à de graves menaces contre leur sécurité et leur dignité. Si les causes de ces difficultés persistantes sont complexes, l'une des limites importantes réside dans le cloisonnement des connaissances et des interventions. Les institutions publiques, les chercheurs, les acteurs humanitaires et de consolidation de la paix, ainsi que les communautés affectées, ont accumulé une expérience considérable et développé diverses approches de protection des civils, mais leurs efforts restent trop souvent menés en parallèle.

C'est dans ce contexte que Nonviolent Peaceforce a convié une table ronde technique à Kinshasa le 25 septembre 2026 afin d'examiner les défis émergents en matière de protection des civils et d'identifier des possibilités de collaboration et d'action collective renforcées. Une quarantaine de participants, en présentiel et en ligne ont pris part à l'événement.



La table ronde a adopté une méthodologie participative et prospective, articulée autour de quatre sessions complémentaires :

1. ***Comprendre le paysage actuel de la protection des civils :*** Un premier panel d'experts a examiné les dynamiques contemporaines du conflit, l'évolution de l'architecture internationale de protection et les rôles respectifs des institutions étatiques, des communautés et des autres acteurs de protection.
2. ***Explorer les futurs possibles de la protection des civils :*** À travers un exercice structuré de scénarios, les participants ont envisagé différentes trajectoires à un horizon de cinq ans dans deux environnements distincts : les zones sous contrôle de l'AFC/M23 et celles sous contrôle de l'État. L'objectif était d'identifier les risques récurrents, les principales incertitudes et les vulnérabilités des dispositifs de protection, plutôt que de prédire l'évolution du contexte.
3. ***Des données probantes à l'action :*** Un second panel a croisé les perspectives de la protection humanitaire, de la pratique opérationnelle, de la consolidation de la paix et des institutions publiques afin d'examiner les implications de ces futurs possibles pour les politiques et pratiques de protection.
4. ***Identifier les priorités stratégiques :*** Répartis en groupes mixtes, les participants ont formulé des recommandations prioritaires et identifié des possibilités de renforcement de la collaboration entre les acteurs de protection.

Les échanges se sont déroulés conformément à la règle de Chatham House, afin de favoriser un dialogue ouvert. Les constats présentés ci-dessous proposent une synthèse des discussions sans attribuer les observations ou prises de position à des participants individuels.

2. L'évolution du paysage de la protection des civils

2.1. Un paysage de protection fragmenté et en évolution

Les conditions de protection des civils varient considérablement dans l'est de la RDC, en fonction du contrôle territorial, des dynamiques du conflit, de la présence institutionnelle et de l'accès humanitaire. Dans les zones sous contrôle de l'AFC/M23, les participants ont notamment relevé les détentions arbitraires, les accusations d'affiliation politique, les taxations coercitives, les violences sexuelles, les restrictions à la liberté de mouvement et l'absence d'institutions judiciaires fonctionnelles. Dans les zones sous contrôle de l'État, la présence d'institutions publiques et de forces de sécurité ne garantit pas nécessairement une protection effective, notamment lorsque plusieurs acteurs armés sont présents et que les mécanismes de redevabilité demeurent faibles.

L'exercice de scénarios a permis d'explorer l'évolution possible de ces environnements au cours des cinq prochaines années. Si les violences contre les civils, les restrictions de mouvement, la coercition économique et l'impunité sont apparues comme des préoccupations récurrentes dans plusieurs futurs envisagés, l'évolution de l'autorité de l'État, les changements de contrôle territorial, la régionalisation du conflit et l'avenir des groupes armés constituent des incertitudes majeures. Les discussions ont ainsi montré que les besoins et les capacités de protection ne peuvent être appréhendés à travers une analyse unique et figée du conflit.

2.2. Des faiblesses structurelles en matière de protection institutionnelle et de redevabilité

La faiblesse des institutions judiciaires et sécuritaires, les mécanismes de redevabilité limités, l'insuffisance des ressources et la fragmentation des responsabilités sont apparus comme des vulnérabilités persistantes de l'architecture de protection. Le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu a davantage mis en évidence certaines lacunes, notamment lorsque la préparation de la transition, l'appropriation institutionnelle et les capacités des acteurs restants n'ont pas permis d'assurer la continuité des fonctions essentielles de protection. La diminution des ressources consacrées à l'action humanitaire et à la consolidation de la paix accentue ces difficultés.

L'exercice de scénarios a montré que ces vulnérabilités pourraient persister dans des trajectoires politiques et sécuritaires très différentes. Même dans les futurs les plus favorables, des systèmes d'alerte précoce efficaces, un accès à la justice et des capacités institutionnelles et communautaires de protection durables demeurent indispensables. Les participants ont également insisté sur l'importance de préserver l'impartialité de la protection des civils dans les environnements politiquement contestés. Le droit à la protection ne saurait dépendre du contrôle territorial, de l'identité ou de l'affiliation politique réelle ou supposée, notamment lorsque les institutions étatiques reconnues sont absentes ou dans l'incapacité d'exercer leurs responsabilités.

2.3. La protection communautaire face aux faiblesses institutionnelles et à la militarisation

Tout au long des échanges, les communautés sont apparues comme des acteurs essentiels de la prévention et de l'atténuation des violences, grâce à leurs connaissances locales, aux mécanismes d'alerte précoce, au dialogue et à d'autres stratégies de protection. Leur rôle devient particulièrement important lorsque les dispositifs institutionnels et internationaux de protection sont limités ou absents.

Les discussions ont toutefois mis en évidence les risques liés à la militarisation de l'autoprotection. Les participants ont exprimé leurs préoccupations face à la prolifération et à l'instrumentalisation politique potentielle des groupes armés, ainsi qu'aux incertitudes entourant l'avenir des Wazalendo et d'autres acteurs armés locaux, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

L'exercice de scénarios a illustré comment l'évolution de l'autorité de l'État pourrait modifier l'équilibre entre la protection institutionnelle, les mécanismes communautaires et l'autodéfense armée. Si le rôle actif des communautés est indispensable, les participants ont souligné qu'il ne saurait se substituer à la responsabilité première de l'État en matière de protection des civils.

2.4. Des risques de protection ancrés dans les dynamiques plus larges du conflit et de la gouvernance

Les participants ont souligné que la protection des civils ne peut être dissociée des dynamiques politiques, sécuritaires et socioéconomiques qui génèrent et entretiennent la violence. L'impunité, la faiblesse de la gouvernance, les tensions identitaires, les déplacements de population, la coercition économique et les restrictions d'accès aux services contribuent à la vulnérabilité des civils, souvent en se renforçant mutuellement.

L'exercice de scénarios a montré comment ces dynamiques pourraient s'intensifier sous l'effet d'une régionalisation accrue du conflit, de la compétition pour le contrôle des territoires et des ressources, de la prolifération des groupes armés et de l'instrumentalisation des divisions ethniques ou identitaires. Les participants ont également soulevé les risques de représailles et de violences ciblées à la suite de changements de contrôle territorial, illustrant comment les transitions politiques et sécuritaires peuvent engendrer de nouvelles menaces de protection, même lorsque la situation générale semble s'améliorer.

Ces échanges ont mis en évidence l'interdépendance entre la protection des civils, la justice, la cohésion sociale, la consolidation de la paix, le désarmement et la réintégration, ainsi que le relèvement socioéconomique. Ils ont également souligné l'importance d'agir sur le comportement des acteurs à l'origine des menaces, plutôt que de se concentrer exclusivement sur les vulnérabilités des populations affectées.

2.5. Des activités de protection aux résultats mesurables

Un thème central des discussions a été la distinction entre l'existence de mécanismes de protection et leur efficacité réelle dans la réduction des violences subies par les civils. L'est de la RDC dispose d'un ensemble important d'institutions, de structures de coordination, de travaux de recherche, d'initiatives communautaires et d'interventions opérationnelles, mais leur contribution collective à la sécurité des civils reste parfois difficile à établir.

Les participants ont souligné les limites des approches évaluées principalement à travers les activités réalisées plutôt que les changements obtenus. Des mesures plus pertinentes de l'efficacité de la protection comprennent notamment la réduction des violences et de l'exposition aux menaces, la diminution des représailles, l'amélioration de la liberté de mouvement, un accès plus sûr aux services essentiels et une meilleure protection des infrastructures civiles.

Ces échanges ont confirmé l'un des constats fondamentaux à l'origine de la table ronde : malgré les connaissances et l'expérience considérables dont disposent les institutions, les chercheurs, les praticiens et les communautés, ces ressources restent insuffisamment articulées et traduites en actions coordonnées. Cette fragmentation limite les possibilités d'apprentissage collectif, d'adaptation et d'amélioration des résultats de protection.



3. De l’analyse à l’action : renforcer la protection des civils

Sur la base des constats précédents, la seconde moitié de la table ronde a porté sur les implications pour les futures politiques et pratiques de protection. Les échanges du second panel et les travaux de groupe ont fait émerger un ensemble de propositions, synthétisées dans les six recommandations suivantes, formulées en axe stratégique.

AXE STRATÉGIQUE 1

Mettre en place une planification conjointe de la protection, adaptée aux contextes et axée sur les résultats

Réunir les institutions publiques notamment la police, l’armée, les programmes du gouvernement ayant la protection dans leurs attributions, les organisations humanitaires et de protection, les acteurs de la société civile et les représentants communautaires afin d’analyser conjointement les principales menaces de protection, les vulnérabilités et les capacités existantes dans les différents environnements de conflit.

Il s’agira de s’appuyer sur ces analyses pour identifier les acteurs les mieux placés pour agir sur des menaces spécifiques, définir des responsabilités complémentaires et convenir de réponses coordonnées. Également, d’établir des indicateurs communs permettant de mesurer les changements en matière de sécurité des civils — notamment la réduction des violences et des représailles, l’amélioration de la liberté de mouvement et un accès plus sûr aux services essentiels — plutôt que de s’appuyer principalement sur le suivi des activités réalisées. Cette démarche pourrait être coordonnée par le Cluster Protection.

AXE STRATÉGIQUE 2

Mettre en oeuvre une approche pilote intégrée et multi-acteurs de protection dans des zones prioritaires

Traduire l'approche d'analyse conjointe et de gestion axée sur les résultats présentée ci-dessus en actions concrètes, à travers la mise en place d'un dispositif pilote intégré de protection dans certaines zones affectées par le conflit. Réunir les mécanismes communautaires de protection, les institutions publiques concernées, les organisations humanitaires et de consolidation de la paix, les organismes de recherche ainsi que les acteurs capables d'engager un dialogue avec les auteurs de menaces contre les civils. Définir des priorités communes de protection, des interventions clairement réparties et complémentaires, ainsi que des mécanismes de suivi conjoint des résultats.

Associer les organismes de recherche à la documentation de la mise en œuvre, à l'évaluation des résultats de protection et à la production d'enseignements permettant d'adapter les interventions et d'envisager leur reproduction dans d'autres contextes. Ce dispositif pilote offrirait une occasion concrète d'expérimenter la complémentarité de différentes capacités et approches de protection afin d'obtenir des améliorations mesurables de la sécurité des civils.

AXE STRATÉGIQUE 3

Élaborer un cadre national de politique publique en matière de protection des civils

Faire progresser l'élaboration d'une politique nationale de protection des civils définissant des principes communs, clarifiant les responsabilités institutionnelles et renforçant la cohérence des dispositifs de protection aux niveaux national, provincial et local. Fonder ce cadre sur les dispositions juridiques existantes, les travaux de recherche, les expériences opérationnelles et les perspectives des communautés affectées. Privilégier l'harmonisation et le renforcement des mécanismes existants plutôt que la création de structures parallèles inutiles, et améliorer l'accessibilité et la diffusion des cadres juridiques et des données probantes relatifs à la protection.

AXE STRATÉGIQUE 4

Instaurer un dialogue multi-acteurs régulier sur la protection des civils

Donner suite à la table ronde de septembre en établissant un espace régulier d'échange entre les institutions publiques, les organismes de recherche, les acteurs humanitaires et de consolidation de la paix, la société civile locale et les représentants des mécanismes communautaires de protection.

Utiliser cette plateforme pour partager les analyses émergentes des risques de protection, échanger les enseignements opérationnels, identifier les lacunes et les possibilités d'action conjointe, et assurer le suivi des priorités stratégiques. Relier les discussions aux niveaux local, provincial et national, en s'appuyant autant que possible sur les mécanismes de coordination et d'apprentissage existants. L'objectif n'est pas simplement de pérenniser le dialogue, mais de créer des liens plus systématiques entre les données probantes, l'expérience opérationnelle et la prise de décision publique.

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer les capacités communautaires de protection à travers l'intervention civile de paix

Investir dans le renforcement des capacités des organisations locales de la société civile, des structures communautaires de protection et des institutions publiques concernées afin de prévenir les violences et d'y répondre par des approches civiles et non violentes.

Élargir l'accès aux formations et à l'accompagnement pratique en matière d'intervention civile de paix (ICP), d'analyse des conflits, d'alerte précoce et de réponse rapide, de médiation, de présence protectrice et d'autres stratégies adaptées au contexte visant à réduire les menaces contre les civils.

Garantir une participation effective des femmes, des jeunes et des communautés affectées à l'analyse des risques de protection et à la prise de décision. Renforcer les liens entre les mécanismes communautaires et les dispositifs plus larges de protection, tout en préservant leur caractère civil et en reconnaissant les responsabilités qui incombent aux institutions publiques.

AXE STRATÉGIQUE 6

Intégrer la protection des civils dans les processus de paix, de suivi des cessez-le-feu et de stabilisation

Intégrer des objectifs et des garanties explicites en matière de protection des civils dans les initiatives de paix, de sécurité et de stabilisation en cours, notamment les mécanismes de suivi des cessez-le-feu et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés.

Accorder une attention prioritaire à la prévention des représailles et des violences ciblées lors des changements de contrôle territorial, à la lutte contre les abus commis par les acteurs armés et les forces de sécurité, ainsi qu'à la prise en compte des préoccupations des communautés en matière de protection dans les dispositifs politiques et sécuritaires.

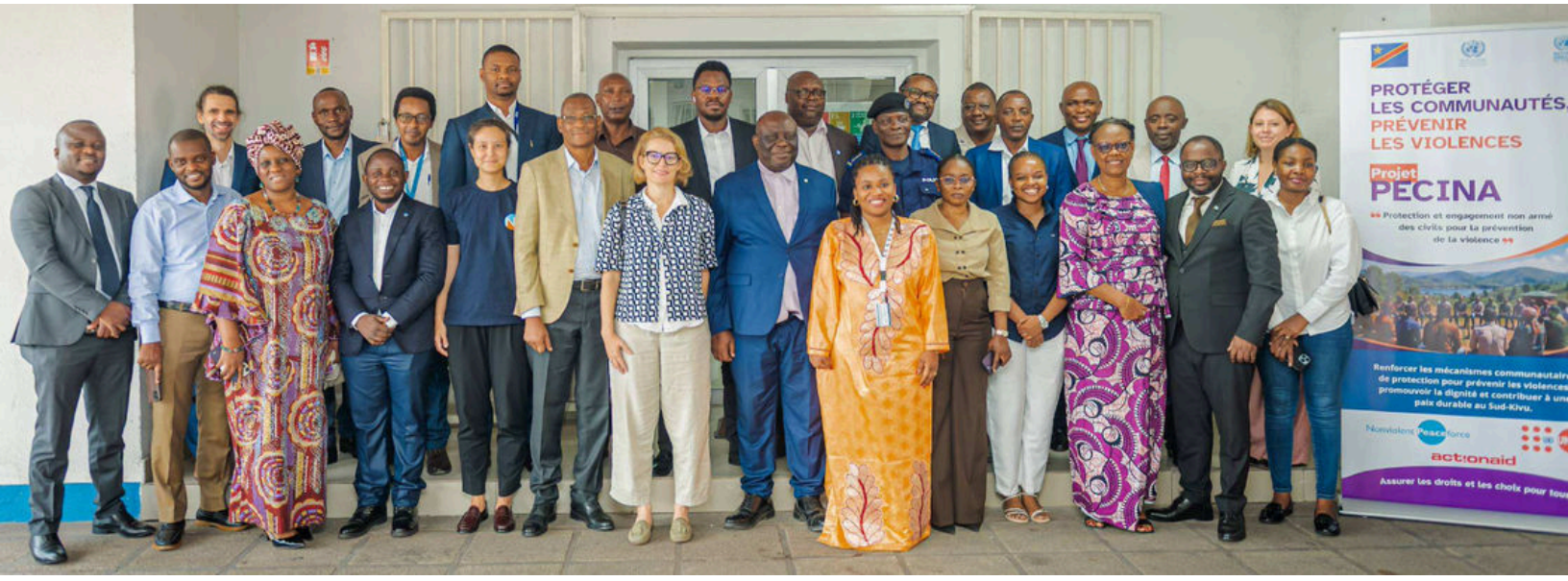
Explorer les possibilités de participation des acteurs civils au suivi des cessez-le-feu et renforcer la coordination entre les acteurs de la protection, de la consolidation de la paix et de la stabilisation. Dans l'ensemble de ces processus, veiller au respect du principe d'impartialité de la protection, qui doit s'appliquer à tous les civils, indépendamment du contrôle territorial, de leur identité ou de leur affiliation politique réelle ou supposée.

Conclusion

La table ronde a mis en évidence à la fois la complexité de la protection des civils dans l'est de la RDC et la richesse des connaissances, des expériences et des capacités dont disposent déjà les institutions, les communautés, les chercheurs et les acteurs opérationnels. Sa principale contribution a été de réunir ces différentes perspectives et d'identifier des possibilités de les traduire en actions collectives plus cohérentes et plus efficaces.

Les constats soulignent l'importance d'approches de protection adaptées à des risques différenciés et évolutifs, capables de répondre aux lacunes institutionnelles et aux déficits de redevabilité, de reconnaître le rôle actif des communautés et de privilégier des améliorations mesurables de la sécurité des civils.

Les six recommandations proposent des pistes pour concrétiser ces priorités, allant du renforcement de la cohérence des politiques publiques et de la pérennisation du dialogue multi-acteurs à l'expérimentation d'approches intégrées de protection dans des zones prioritaires. Elles visent à alimenter les discussions techniques et politiques en cours, notamment les prochains échanges de haut niveau sur la protection des civils en RDC, et à contribuer à des efforts de protection plus collaboratifs, adaptatifs et efficaces.



MINISTERE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

NATIONS UNIES RD CONGO

CPP

EBUTELI

UNFPA

Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands

UNDP

P-DDRCS